



Doc. 79

25 septembre 1952

Institution d'un Comité mixte de Liaison de l'Information

Rapport¹

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur: M. Victor LAROCK, Belgique, Groupe socialiste

1. 1952 - 4e session - Deuxième partie



A. Projet de Recommandation

L'Assemblée

Convaincue qu'il importe que le Conseil de l'Europe dispose des moyens de diffuser l'information nécessaire au développement de l'esprit européen,

Recommande au Comité des Ministres :

1. Que soit institué immédiatement un Comité mixte de Liaison de l'Information qui assisterait le Secrétariat Général dans la préparation du budget de l'information et serait appelé à donner son avis sur toutes les questions d'information sur lesquelles le Secrétaire Général désirerait le consulter, en particulier sur celle pour lesquelles il estimerait ne pouvoir assumer seul la responsabilité. Ce Comité mixte de Liaison serait composé de trois membres du Comité des Ministres et de trois Représentants à l'Assemblée, dont feraient partie d'office le président et le rapporteur de la commission des Questions culturelles et scientifiques.
2. Dans la mesure du possible, les propositions qui pourraient être faites par le Comité mixte de Liaison seraient prises en considération pour l'établissement du budget de 1953 du Conseil de l'Europe au titre de l'information.

B. Exposé des Motifs

1.

Au cours de la discussion de la motion dont elle a été saisie par l'Assemblée, la commission des Questions culturelles et scientifiques a reçu un rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'information ainsi que sur les moyens dont le Secrétariat Général dispose à présent dans ce domaine. La commission a conclu qu'il était nécessaire de faire un effort plus considérable si l'on veut parvenir à des résultats plus substantiels en ce qui concerne la propagande en faveur de l'unité européenne.

La commission n'a pas estimé qu'il y avait lieu de formuler dès à présent dans le détail des proportions relatives à une campagne d'information, mais elle a adopté à l'unanimité et soumis à l'Assemblée la Recommandation ci-après, qui préconise la création d'un Comité mixte de Liaison, chargé d'assister le Secrétariat Général dans ses activités relatives à l'information.